



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet

Arras, le

**16 JUIL, 2020**

**Le préfet du Pas-de-Calais**

à

**Monsieur le président du Conseil  
départemental du Pas-de-Calais**

**Mesdames et Messieurs les maires  
du Pas-de-Calais**

*En communication à Monsieur le président  
de l'association des maires et des présidents  
d'intercommunalités  
et à Mesdames et Messieurs les sous-préfets*

**OBJET :** Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage « aux justes » de France – pavoisement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs françaises

**le dimanche 19 juillet 2020,**

**à l'occasion de la Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes  
et antisémites de l'État français et d'hommage « aux justes » de France.**

Le pavoisement doit être effectué dans le respect des mesures « barrières ».

Compte-tenu des prescriptions du gouvernement concernant les rassemblements et événements publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les cérémonies locales devront se tenir en veillant à la mise en œuvre des mesures de distanciation sociale et au respect des gestes barrières.

Le préfet,

Fabien SUDRY

